

Formulaire de substitution au formulaire W-8BEN-E et waiver (Certificat de statut relatif à la retenue fiscale et au Reporting (aux Etats-Unis

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU COMPTE/CLIENT

Nom de l'entité ou organisation :

Pays où l'entité est immatriculée ou organisée :

Numéro de Compte/IBAN :

Adresse

Numéro : Rue :

Ville :

Code Postal : Pays :

Adresse postal(en si différente de l'adresse ci-dessus)

Numéro : Rue :

Ville :

Code Postal : Pays :

Numéro d'identification du titulaire du compte (Global Intermediary Identification Number - GIIN)

GIIN ¹ : ou pas de GIIN

Numéro d'identification du contribuable aux États-Unis (TIN)

TIN : ou Foreign TIN ² :

Statut FATCA : chapter 4 status (cocher une seule case)

- Institution Financière Etrangère (IFE) non participante.
- IFE participante.
- IFE déclarante modèle 1.
- IFE déclarante modèle 2.
- IFE enregistrée réputée conforme.
- IFE non déclarante d'un pays IGA (y-compris les IFE réputées conformes dans le cadre d'un IGA modèle 2). Veuillez renseigner la partie 2.1.
- Entité Etrangère Non Financière (EENF) cotée ou affiliée à une entreprise cotée. Veuillez renseigner la partie 2.2.

1) Seulement si le statut Chapitre 4 déclaré est IFE participante, IFE déclarante modèle 1 ou modèle 2, IFE enregistrée réputée conforme, ou IFE non-déclarante d'un pays IGA (modèle 1 ou 2) devant s'enregistrer car considérée comme une IFE enregistrée réputée conforme.

2) Indiquez votre numéro d'identification du contribuable étranger (Foreign TIN), si ce dernier est connu.

1



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

- EENF active. Veuillez renseigner la partie 2.3.
- EENF passive. Veuillez renseigner la partie 2.4.
- Organisme à but non lucratif. Veuillez remplir la partie 2.5.
- Autre statut. Veuillez dans ce cas remplir le formulaire américain W-8BEN E à la place de ce formulaire.

PARTIE 2 – CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ENTITE

Veuillez remplir uniquement la partie correspondant au statut FATCA renseigné dans la Partie 1, quand cela est nécessaire. Sinon, veuillez passer directement à la Partie 3.

2.1- IFE non déclarante d'un pays IGA

- Je certifie que l'entité identifiée dans la partie 1 :
 - Satisfait les critères nécessaires pour être considérée comme une IFE non déclarante dans le cadre d'un IGA en vigueur entre les USA et (nommer la juridiction) :
 - Le type d'IGA applicable est un IGA Modèle 1 ou un IGA Modèle 2 ; et
 - L'entité est traitée comme (renseigner le statut IFE) :
 - d'après les dispositions de l'IGA applicable ou les réglementations du Trésor.
 - Si l'Entité est un trust documenté par le trustee (« trustee documented trust ») ou une Entité sponsorisée, le nom du trustee ou du sponsor est :
- Le trustee est (cocher la case correspondante) : US non US.

2.2.- Entité Etrangère Non Financière (EENF) cotée ou affiliée à une entreprise cotée

Cocher une des deux cases ci-dessous en fonction de la situation de l'entité.

- Je certifie que :
 - l'entité identifiée dans la partie 1 est une entreprise non US qui n'est pas une institution financière ; et
 - les actions de cette entreprise sont régulièrement négociées sur au moins un marché financier établi, dont
 - (nommer un marché financier où les actions de l'entreprise sont régulièrement négociées).
- Je certifie que :
 - L'entité identifiée dans la partie 1 est une entreprise non US qui n'est pas une institution financière ;
 - L'entité identifiée dans la partie 1 est membre du même groupe affilié étendu qu'une entité dont les actions sont régulièrement négociées sur au moins un marché financier établi;
 - Le nom de l'entité dont les actions sont régulièrement négociées sur au moins un marché financier établi est, et
 - Le nom du marché financier où les actions de l'entreprise sont régulièrement négociées est

2.3.- EENF active

- Je certifie que :
 - L'entité identifiée dans la partie 1 est une entité non US qui n'est pas une institution financière.
 - Moins de 50% des revenus bruts de l'EENF au titre de l'année civile précédente sont des revenus passifs ; et
 - Moins de 50% des actifs détenus par l'EENF au cours de l'année civile précédente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs.



2.4.- EENF passive

Je certifie que l'entité identifiée dans la partie 1 est une entité non US qui n'est pas une institution financière (autre qu'une entité d'investissements organisée dans une des possessions des USA) et que l'entité ne certifie pas par ailleurs que son statut est EENF cotée (ou affiliée), EENF exceptée dans un territoire américain, EENF active, EENF déclarante directe, ou EENF déclarante directe sponsorisée.

Veillez cocher une des deux cases ci-dessous et remplir le tableau ci-dessous uniquement si la deuxième case est cochée.

Je certifie de plus que l'entité identifiée dans la partie 1 n'a pas de propriétaire substantiel (« substantial owner ») américain.

Je certifie de plus que l'entité identifiée dans la partie 1 a fourni les noms, adresses, et NIF américain de chacune des propriétaires substantiels américains dans le tableau ci-dessous.

Nom	Adresse	NIF américain

Si l'entité est une EENF passive ayant au moins un propriétaire substantiel américain, une clause de recueil du consentement (fournie en annexe) doit être renseignée et jointe à ce formulaire. Elle doit être signée par le titulaire du compte et les propriétaires substantiels américains.

2.5 - Organisme à but non lucratif

Je certifie que l'entité indiquée dans la Partie 1 est un organisme à but non lucratif qui remplit toutes les exigences suivantes :

- L'entité est constituée et maintenue dans son pays de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives ;
- L'entité est exonérée d'impôt sur le revenu dans son pays de résidence ;
- L'entité n'a ni actionnaires, ni membres ayant des droits de propriété ou de bénéficiaire sur son revenu ou ses actifs ;

- Ni le droit applicable dans le pays de résidence de l'entité, ni les documents constitutifs de l'entité ne permettent que son revenu ou ses actifs soient distribués à un particulier ou à une entité non caritative, ou utilisés à leur bénéfice, sauf dans le cadre des activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou de versement représentant la juste valeur marchande d'un bien acheté par l'entité ; et
- Le droit applicable dans le pays de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de l'entité prévoient que, lors de sa liquidation ou de sa dissolution, tous ses actifs sont soit distribués à une entité qui est un gouvernement étranger, à une entité faisant partie intégrante d'un gouvernement étranger, à une entité contrôlée par un gouvernement étranger ou à un autre organisme correspondant à la description de la Partie 2.5, soit dévolus au gouvernement du pays de résidence de l'entité ou de l'une de ses subdivisions politiques pour cause de déshérence.

PARTIE 3 - DÉCLARATION ET SIGNATURE

L'entité ou l'organisation s'engage à informer la Banque sans délai de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans les présentes incorrectes et à fournir à la Banque un formulaire de substitution dûment mis à jour dans les 30 jours suivant le changement de circonstances.

Données personnelles et confidentialité

BMCI Groupe BNP Paribas, en sa qualité de responsable de traitement, peut être tenu de communiquer vos données à caractère personnel aux autorités publiques afin de respecter ses obligations légales et réglementaires. Conformément aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales et au droit local, ces informations peuvent être transmises directement par les autorités fiscales nationales aux autorités fiscales américaines. Les informations requises sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, BMCI, Groupe BNP Paribas est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande. Conformément à la loi 0908- "en matière de protection des données à caractère personnel", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pouvant être exercé par écrit/en contactant le Centre de Relations Clientèles au 05 22 044 044.

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les informations figurant sur ce formulaire et, qu'à ma connaissance, celles-ci sont exactes, correctes et exhaustives.

Je déclare par ailleurs, sous peine de parjure, que :

- L'entité identifiée dans la partie 1 est le propriétaire bénéficiaire de tous les revenus auxquels ce formulaire renvoie, ou utilise ce formulaire pour déclarer son statut FATCA
- L'entité identifiée dans la partie 1 de ce formulaire n'est pas une personne américaine, et
- Le revenu auquel ce formulaire fait référence :
 - a. n'est pas effectivement lié avec la conduite d'un commerce ou d'une activité aux Etats-Unis,
 - b. est effectivement lié mais n'est pas soumis à l'impôt en application d'une convention fiscale relative à l'impôt sur le revenu ou,
 - c. constitue un revenu effectivement lié de la part d'un associé dans un partnership.

Je m'engage à soumettre un nouveau formulaire sous 30 jours si une quelconque déclaration figurant sur ce formulaire devenait incorrecte.

Date : __ - __ - ____

Ville : _____

Représentant autorisé 1

Prénom et nom en majuscules :

Fonction au sein de l'entité :

Signature³

Représentant autorisé 2

Prénom et nom en majuscules :

Fonction au sein de l'entité :

Signature

Je déclare avoir les pouvoirs requis pour signer au nom de l'entité identifiée dans la partie 1 ce formulaire

Je déclare avoir les pouvoirs requis pour signer au nom de l'entité identifiée dans la partie 1 ce formulaire

3° Si le représentant autorisé à signer l'est conjointement, ce formulaire doit être signé par au moins deux des représentants conjointement autorisés.



**ANNEXE – CLAUSE DE RECUEIL DU CONSENTEMENT
MODÈLE DE LETTRE À SIGNER PAR UNE ENTITÉ JURIDIQUE ÉTRANGÈRE DÉTENUE PAR DES AMÉRICAINS
AU SENS DE LA LOI FATCA**

À l'attention de **BMCI, Groupe BNP Paribas,**

Nous, soussignés [raison sociale, forme juridique, siège social officiel, références d'immatriculation]

En application des dispositions du décret-loi n° 2.18.117 relatif à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales, confirmons être informé(s) que l'administration fiscale américaine a adopté des réglementations fiscales destinées à lutter contre l'évasion fiscale, qui s'appliquent aux entités juridiques américaines en dehors des États-Unis ainsi qu'aux entités non américaines détenues par des américains (propriétaires substantiels américains d'une entité non américaine). Au sens de la présente lettre, en ce qui concerne les entités autres que les fonds d'investissement, est considérée comme propriétaire substantiel américain, toute « Personne américaine déterminée⁴ » qui, directement ou indirectement, (i) possède plus de 10 pour cent du capital de la société (en droits de vote ou en valeur), (ii) possède s'il s'agit d'une société de personnes, plus de 10 pour cent de participation aux bénéfices ou au capital de cette société, (iii) dans le cas d'un trust qui est un « grantor trust » au sens de la réglementation fiscale américaine, est considérée comme propriétaire d'une portion du trust au regard de cette même réglementation, ou (iv) dans le cas des autres types de trust, possède plus de 10 pour cent des intérêts bénéficiaires du trust. Dans le cas d'un fond d'investissement, un propriétaire substantiel américain désigne toute personne américaine déterminée qui détient un intérêt dans l'entité.

Ainsi a notamment été adoptée le 18 mars 2010 la législation fiscale appelée FATCA⁵ qui impose aux institutions financières non américaines, dont BMCI, Groupe BNP Paribas, certaines obligations concernant l'ensemble des comptes détenus par des Personnes américaines et des transactions réalisées avec des Personnes américaines et/ou des entités juridiques étrangères détenues par des américains.

Au titre de ces obligations, (i) des procédures de diligence raisonnable et de contrôle doivent être mises en œuvre pour les besoins de l'identification des entités non américaines détenues par des américains (« Client ») et des propriétaires substantiels américains, de même qu'un (ii) système de déclarations concernant ces Clients ou les propriétaires substantiels américains, effectuées sur base continue auprès de l'administration fiscale américaine.

Ces déclarations comprennent des informations relatives aux propriétaires substantiels américains (des données telles que le nom, l'adresse, le NIF américain) et au(x) compte(s) concerné(s) du Client (numéro de compte, soldes des comptes courants et comptes titres, ensemble des transactions relatives à ces comptes, etc..) et/ou à la valeur des contrats financiers.

En l'absence d'une levée valable du secret bancaire/de la confidentialité par le Client américain (y compris la confirmation par le Client américain que le/les propriétaire(s) substantiel(s) américain(s) a/ont donné son/leur consentement exprès aux déclarations effectués auprès de l'administration fiscale américaine) ou s'il ne fournit pas les informations actualisées exigées par la législati américaine, BMCI,

4) Telle que définie dans Treas. Reg. §1.14731-(c).

5) Voir les dispositions de la loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers ou « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA) qui sont intégrées dans la loi sur les mesures incitatives visant à restaurer l'emploi ou« Hiring Incentives to Restore Employment Act », [ainsi que les directives fiscales associées].

Groupe BNP Paribas peut être contrainte (i) de clôturer le(s) compte(s) concerné(s) et/ou de mettre fin à la relation contractuelle avec le Client américain.

Concernant notre ou nos compte(s) ou toute transaction que nous pouvons réaliser (ou que nous avons réalisée) avec BMCI, Groupe BNP Paribas, nous déclarons par les présentes que nous sommes pleinement informés des exigences fiscales et autres obligations réglementaires concernant le statut de Client américain au sens de la loi FATCA et, en particulier, nous sommes informés que BMCI, Groupe BNP Paribas a l'obligation d'effectuer des déclarations auprès de l'administration fiscale américaine et de lui fournir toutes informations actualisées comme mentionné ci-dessus. Nous nous engageons à respecter ces exigences et à nous y conformer.

En particulier, nous nous engageons à fournir à BMCI, Groupe BNP Paribas toutes informations actualisées en cas de modification de notre statut ainsi que tout document qui serait pertinent aux fins de l'application de la loi FATCA, y compris ceux concernant les propriétaires substantiels américains.

En conséquence, nous acceptons par les présentes de lever le secret bancaire/la confidentialité, et autorisons BMCI, Groupe BNP Paribas à divulguer et à communiquer à l'administration fiscale américaine, pour la durée requise en application des délais de prescription américains, l'ensemble des informations relatives à nos données et à nos comptes (numéro de compte, soldes des liquidités, comptes titres et détails des débits et crédits etc.) et/ou à nos transactions avec BMCI, Groupe BNP Paribas ainsi que l'ensemble des informations relatives aux propriétaires substantiels américains. A cet effet, nous autorisons également BMCI, Groupe BNP Paribas à transférer les informations ci-dessus mentionnées à tout prestataire, y compris à l'étranger.

Nous déclarons et certifions par les présentes que le/les propriétaire(s) substantiel(s) américain(s) :

(i) est/sont dûment informée(s) de la loi FATCA ; et

(ii) nous a/ont donné son/leur consentement exprès, si nécessaire et conformément à la législation applicable relative à la protection des données personnelles et/ou au secret professionnel, à la collecte de ses/leurs données (par exemple le nom, l'adresse, le NIF américain) et de tous documents et/ou informations pertinents et à les communiquer à l'administration fiscale américaine aux fins de l'application de la loi FATCA.

En outre, nous nous engageons à fournir sur demande à BMCI, Groupe BNP Paribas les originaux ou copies dûment certifiées des documents et/ou informations ci-dessus mentionnés, y compris les consentements ci-dessus mentionnés des propriétaires substantiels américains, actuels ou futurs.

Les engagements mentionnés dans cette lettre s'appliqueront à l'égard de tous propriétaires substantiels américains, actuels et futurs.

Cette lettre est régie par le droit applicable et tout litige en liaison avec son contenu sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce local.

Meilleures considérations,

Lieu, date, nom, signature du soussigné représenté par (nom, prénom, qualité)